

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 0085 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : Tarifs de l'Office de tourisme communautaire de Grand Lieu**

Depuis le 1er janvier 2017, Grand Lieu Communauté est compétente pour la gestion de l'Office de Tourisme intercommunal de Grand Lieu.

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer de nouveaux tarifs afin de permettre la vente de nouveaux produits dans les locaux de l'Office de Tourisme Communautaire ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2012 constatant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu avec les exigences de la loi NOTRe du 07/08/2015 et en particulier l'intégration de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » ;

**VU** la délibération du 15 novembre 2016 créant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public administratif « Office de Tourisme Communautaire » et un budget annexe s'y rapportant,

**VU** la délibération du 13 décembre 2016 créant l'Office de Tourisme de Grand Lieu et approuvant les statuts de la régie chargée de l'exploitation de ce service, modifiés par délibération du 19 juin 2018 ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour fixer les taux et tarifs, ne relevant pas de taxes ou redevances pour service public, au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal – tels que les tarifs de biens et produits vendus dans les locaux des Offices de Tourisme non directement assimilables à la commercialisation de services touristiques, dans la limite de 100 € ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté,**

**Article 1** : Fixe de nouveaux tarifs applicables par l'office de tourisme communautaire :

**Produits boutique/Produits locaux/augmentation tarifs sur produits existants**

Fournisseur	Intitulé produit	Nouveaux tarifs
Un Amour de crêpe	- Chips de sarrasin beurre demi-sel 80g	6.30€
	- Chips de sarrasin ail violet 80g	4.00€
	- Tuiles de crêpes beurre-sucre 80g	6.30€
	- Crémeux de caramel au beurre salé 220g	5.40€
Solution et Co Pays de la Loire	- Guide du Routard œnotourisme	16.00€
Yves Rocher Michel Cambornac	- Les plantes et jardins du Moyen Age	38.00€
X Pression	- Bière blonde 33cl « Une dernière pour la route »	5.60€
	- Bière blanche 33cl « Montre patte blanche »	5.60€

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 044-244400438-20221121-DE213\_P211122-DE

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bière 33 cl « Le fruit du hasard »</li><li>- Bière ambrée 33 cl « La gallinette s'ambrée »</li></ul>	5.60€
--	--	-------

**Article 2** : En vertu de l'article L.2122-23, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Machecoul sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE213-P211122

Publié sur le site internet le : 25/11/22

Fait à La Chevrolière, le 21 novembre 2022,

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 25/11/2022

Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté